



**CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE DES BESOINS  
SPECIFIQUES D'UNE ESPECE**  
(Article L214-8 du code rural et de la pêche maritime)

**LE CHIEN**



*Ce certificat a pour but de sensibiliser le futur acquéreur aux besoins du chien, aux obligations concernant son identification ainsi qu'aux coûts et à la logistique à engager tout au long de sa vie.*

*L'adoption d'un chien ne doit en aucun cas être prise à la légère par l'acquéreur. Ce dernier doit être pleinement conscient de ce que cela implique afin d'assurer à l'animal des conditions de vie optimales et d'éviter l'abandon par manque de temps, d'argent ou de connaissance.*

## **BESOINS PHYSIOLOGIQUES**

### **Boire**

Votre animal doit avoir en permanence de l'eau fraîche et propre à sa disposition. La hauteur et la forme des gamelles sont à adapter à la taille et à la forme du museau du chien.

### **Dormir**

Un chien dort en moyenne 12h / jour, en discontinu. Il a donc besoin d'un coin à lui où il se sentira en sécurité et où il sera laissé au calme. Un panier, une couverture ou un coussin amélioreront grandement son confort.

### **Manger**

Le chien est un carnivore, il a besoin d'une alimentation adaptée à son âge, à son poids et à sa dépense physique. Il est préférable de donner au moins deux repas par jour, un seul repas pouvant contribuer à augmenter les risques d'apparition d'une dilatation torsion d'estomac (une urgence vétérinaire pouvant rapidement être fatale). Vous pouvez opter pour une alimentation industrielle ou composer vous-même des « rations ménagères », en vous assurant qu'elles soient bien équilibrées et adaptées à votre chien. N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire à ce sujet et pour toute transition alimentaire.

Les gamelles doivent bien entendues être propres.

## **BESOINS PSYCHOLOGIQUES**

### **Mastiquer et renifler**

Mastiquer et renifler sont des comportements instinctifs et naturels du chien qui lui permettent notamment de canaliser son énergie et de calmer son stress. Il est donc important de les laisser s'exprimer, voire de les encourager avec divers enrichissements (promenades variées, tapis de fouille / de lèche, jeux, friandises naturelles, etc.).

### **Socialiser**

Le chien est une espèce sociale : il a besoin d'interactions positives avec d'autres chiens et avec des humains tout au long de sa vie pour son bien-être. Notez qu'un chien ayant été exposé à des situations et à des environnements variés dès les premiers mois de sa vie sera par la suite plus confiant et à l'aise dans son quotidien.

### **Sortir et se divertir**

Plusieurs sorties par jour sont à prévoir pour l'équilibre de son chien. Souvent les chiens ne sont pas suffisamment promenés et développent des troubles (anxiété, aboiement, destruction) qui seraient évités avec une meilleure dépense physique. En plus d'une dépense physique quotidienne indispensable physiologiquement, le chien a besoin d'être stimulé mentalement pour s'épanouir. Peluches, jouets en tout genre, chasses au trésor, cache-cache : les options ne manquent pas pour le prémunir de l'ennui!

## **EDUCATION**

Pour vivre en bonne harmonie avec votre animal, vous serez amené à instaurer des règles dans votre quotidien. Celles-ci ne dépendent que de vous et de vos besoins, mais certaines comme le stop et le rappel seront nécessaires pour votre sécurité et pour celle de votre chien.

Pour rappel selon l'article R214-24 du Code rural : « L'exercice des activités d'éducation et de dressage d'un animal de compagnie dans des conditions de nature à lui infliger des blessures ou des souffrances inutiles est interdit. »

## **ENTRETIEN / SOINS**

Il est important de prendre soin de son chien au quotidien en lui nettoyant les dents, les oreilles, les yeux, et respecter la nature de son chien. Les promenades et les parties de jeux sont des moments privilégiés pour votre chien et représente un moyen très important de rapprochement avec vous. C'est lors de ces balades que le chien va pouvoir exercer son flair et satisfaire son besoin d'exploration.

Quel que soit son âge, il est important que votre chien soit examiné par votre vétérinaire au moins une fois par an notamment pour les vaccins et leurs rappels, même en l'absence apparente de soucis de santé.

De votre côté, il vous faudra veiller à régulièrement:

- S'assurer de la propreté des oreilles et des yeux. Il existe des produits adaptés à l'espèce canine permettant de les nettoyer.
- Entretenir le pelage, certains types de poils nécessitant une attention spécifique.
- Contrôler l'apparition de tartre sur les dents. Notez qu'il existe de nombreux moyens d'en prévenir l'accumulation (alimentation, friandises à mâcher, brossage des dents, etc.)
- Vérifier la longueur des griffes. Elles peuvent être coupées sur conseil vétérinaire (seulement au niveau de la partie translucide) si elles ne s'usent pas naturellement.

Vous serez également amenés à laver votre animal, veillez donc à utiliser des shampoings spécifiques au chien. Cela doit rester occasionnel: parfois, un simple rinçage sera suffisant.

Par ailleurs, les chiens pouvant être exposés à divers parasites dangereux pour leur santé comme pour leur confort, l'usage de vermifuges et d'antiparasitaires peut être conseillé par votre vétérinaire.

Afin d'éviter une reproduction incontrôlée, cause de surpopulation des animaux errants et des abandons, la stérilisation est vivement recommandée.

A savoir : Les coussinets d'un chien sont sensibles à la chaleur du bitume au même titre que nos pieds nus.

## **IDENTIFICATION**

L'identification du chien est obligatoire.

C'est l'I-CAD qui gère le fichier national d'identification des nouveaux animaux de compagnie en France [www.i-cad.fr](http://www.i-cad.fr)

NB : L'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité est un délit pénal sanctionné par une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende.

## **ENGAGEMENT FINANCIER**

Votre chien sera inévitablement une charge financière. Il est nécessaire de lui prévoir un budget spécifique, comprenant:

- l'alimentation (croquettes, friandises, etc.): 50 € à 150 € / mois selon la taille du chien
- les soins (vétérinaire, toiletteur, produits d'hygiène, etc.): 200 € / an minimum
- le matériel (jouets, sellerie, etc.): 150 € à 300 € à l'arrivée du chien, puis dépenses occasionnelles

Si certains frais liés à la vaccination et aux traitements préventifs sont prévisibles, les soins vétérinaires liés aux maladies et aux accidents sont imprévus et parfois conséquents.

Des assurances existent pour permettre à votre chien de bénéficier des meilleurs soins vétérinaires sans vous préoccuper du montant des factures.

Certaines situations peuvent représenter des frais supplémentaires à également prévoir au cours de la vie de l'animal, notamment les services de garde ou l'inscription à des cours d'éducation.

*N'hésitez pas à suivre les conseils de votre animalerie ou de votre éleveur.*

Je soussigné(e),

Madame / Monsieur

Prénom ..... Nom.....

Né(e) le\* : .....

demeurant : .....

atteste par ce certificat d'engagement et de connaissance avoir reçu et compris toutes les informations concernant:

- Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal,
- Les obligations relatives à l'identification de l'animal ;
- Les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de cette espèce tout au long de la vie de l'animal.

Certificat établi le ..... délivré par ..... pour une cession possible à compter du .....\*\*

Signature de l'acquéreur précédée de la mention manuscrite « Je m'engage à respecter les besoins et l'intégrité de l'animal cédé tout au long de sa vie, conformément aux dispositions de l'article L214-1 du code rural et de la pêche maritime. » » :

\* La cession à titre gratuit ou onéreux aux mineurs d'un animal de compagnie est interdite en l'absence de consentement des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale.

\*\* La cession de l'animal ne peut intervenir moins de sept jours après la délivrance du certificat au cessionnaire.